



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 24 JANVIER 2018

Délibération N° B 18 / 015

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**GOLBEY - Mory - Reconversion des locaux de l'entreprise - F
F09FD800047**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

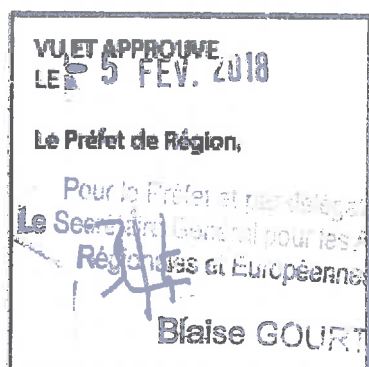
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération d'Epinal souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site Mory situé sur le territoire communal de Golbey en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Golbey et la communauté d'agglomération d'Epinal annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession du site susvisé d'une superficie de 2 ha 66 a 95 ca; le montant prévisionnel de l'opération est de 600 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER